



UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

SNUI 80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 Fax 01.43.48.96.16
E-mail : union@snuisudtresor.fr <http://www.snuisudtresor.fr>

MOUVEMENT DE MUTATION ET DE NOMINATION DES INSPECTEURS DEPARTEMENTAUX DE 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} classe (filiale chefs de service) et de CSC DE 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.

**MOUVEMENT 2010/2011 – PREMIERE CAMPAGNE
(Période du 1^{er} septembre 2010 au 31 mars 2011)**

CAP des 7, 8 et 9 avril 2010

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

L' Union SNUI-SUD Trésor Solidaires souhaite évoquer les points suivants :

1 le climat social à la DGFIP.

Le mardi 23 mars, les organisations syndicales appelaient les agents de la DGFIP à se mettre en grève pour la défense et le renforcement des missions, pour l'amélioration des conditions de vie au travail, pour l'arrêt des suppressions d'emplois, pour la revalorisation des rémunérations, des carrières et des pensions.

Avec 40 % de grévistes, la DGFIP fait, une fois de plus, partie des secteurs professionnels les plus mobilisés.

Les manifestations qui ont accueilli le Directeur Général dans les interrégions lors des réunions sur les orientations du DOS soulignent également le malaise des agents.

Ce mécontentement durable et profondément ancré ne doit rien au hasard : il s'explique par l'accumulation de réformes et de suppressions d'emplois depuis une dizaine d'années qui ont progressivement dégradé l'exercice des missions de service public et les conditions de travail. Il s'explique également par le poids des règles managériales inspirées du secteur marchand qui sont inadaptées aux missions de la DGFIP. Il s'explique enfin par la situation créée depuis deux ans du fait de la fusion.

Eric Woerth part au moment où la situation se complique, il laisse à son successeur une situation conflictuelle. Les opérations découlant de la fusion ne sont pas achevées : statuts des agents, règles de gestion, restructurations....

Le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois met l'ensemble des agents et des services sous tension et ne permet plus l'exercice normal des missions.

Le bilan est édifiant : 18 000 suppressions d'emplois, 1 000 trésoreries supprimées, des objectifs en hausse et des délais de plus en plus contraints.

Il en résulte que certaines tâches sont abandonnées pour parvenir à satisfaire les indicateurs qui font, dans ces conditions, à tort la fierté de la DGFIP.

Le Ministre et le Directeur général doivent d'urgence ouvrir des négociations et apporter des réponses concrètes et positives aux revendications qui expriment un profond malaise.

2 la mise en cause de la responsabilité des comptables publics.

De nombreux collègues s'inquiètent des conséquences éventuelles du nouveau dispositif législatif de responsabilité et de la récente position de la Cour des Comptes.

Son nouveau Président a déclaré « *l'autre volet de la modernisation du système de la responsabilité concerne les comptables publics. Je veux redire l'importance que la Cour devienne une juridiction pleine et entière dont les décisions sont exécutées. Comment en effet comprendre un dispositif dans lequel presque toutes les décisions des juridictions financières revêtues de l'autorité de la chose jugée sont privées de portée par une décision de remise gracieuse ? Comment le justifier aux yeux du contribuable ? Je ne méconnais pas les difficultés d'une réforme du dispositif mais je suis convaincu qu'elle s'impose* »

Le fond n'est pas nouveau mais le propos prend un sens plus fort puisque c'est la Cour qui donne un avis sur les remises.

Enfin, il convient de rappeler, sur le plan de la couverture par l'assurance, les points suivants:

- une augmentation de 25 % en un an de la prime d'assurance,
- l'information donnée par le Président de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires à savoir une probable explosion du système de l'assurance des comptables publics en cas de disparition des remises gracieuses et lorsque les compagnies d'assurance seront soumises aux ratios de solvabilité et à la nécessité d'avoir en réserves de quoi couvrir le risque,
- la diminution constante des moyens mis à disposition des chefs de service,
- l'accroissement de la complexité des textes et des procédures,
- l'absence de maîtrise des évolutions informatiques et la profusion des applications.

L'Union vous demande des précisions sur ce sujet.

3 les difficultés de fonctionnement des services.

Dans un contexte de réduction d'emplois, les responsables des services et leurs agents se trouvent confrontés à des difficultés de fonctionnement de plus en plus grandes:

→ Dans les SIE,

- la nouvelle application GESPRO, dont la mise en œuvre est délicate, compte tenu de la rigidité du système, et de la formation en grappe très critiquée,
- le nouveau système du privilège qui oblige le service à un traitement mensuel minutieux, faute de quoi la responsabilité du comptable peut être engagée,
- la réforme de la TP qui conduit les services à faire de nombreuses mises à jour des valeurs locatives des locaux imposables,
- l'obligation des services comptables de rembourser tous les mois les situations créditrices.

Bien évidemment, les autres missions et les autres objectifs doivent être réalisés.

→ Dans les CDI et les SIP,

la volonté affichée de privilégier l'accueil des usagers n'a pas été accompagnée des moyens matériels et humains nécessaires. Les autres missions en pâtissent.

4 la revalorisation des rémunérations doit être générale.

La mise en place des premières vagues DLU donne l'image que, dans l'ensemble, seuls les cadres supérieurs, sont les grands bénéficiaires de la fusion.

L'Union revendique une revalorisation pour l'ensemble de toutes les catégories d'agents.

En matière d'harmonisation des rémunérations, l'Union rappelle également à l'administration ses propositions de revalorisation pour les IDEP demeurées à ce jour sans réponse :

- alignement sur l'indice des RP-TP
- mise en place d'une indemnité spécifique
- linéarité de carrière IDEP 2 – IDEP 1.

5 le reclassement des postes comptables.

L'Union a toujours demandé une refonte immédiate et générale du classement de tous les postes comptables de la filière fiscale. La décision initiale de l'administration de reporter à 2012 leur reclassement a été vécue comme une injustice.

L'Union déplore que le « projet d'interclassement et d'ajustement du classement de certains postes comptables » n'ait pas été élaboré plus tôt par les bureaux métiers (service BP).

Ce retard a empêché sa finalisation et donc son application dès cette campagne.

L'Union avait pourtant alerté suffisamment tôt et à plusieurs reprises (par oral et par écrit) les bureaux compétents de l'administration centrale.

6 le projet de mouvement.

L'Union se félicite que les règles qui président à l'élaboration de ce mouvement aient été respectées. Elle souhaite cependant mettre en exergue les points suivants.

➤ Vacances de postes comptables.

Le nouveau dispositif arrêté lors du dernier groupe de travail en matière de quota a permis d'éviter les vacances de postes.

Toutefois, l'UNION rappelle sa volonté d'affecter les cadres au poste en CAP nationale.

➤ Diminution de postes 966 non comptables

Nous constatons cette année encore, une baisse du nombre de postes 966 non comptables. Cette évolution à la baisse est accentuée par le fait que certains directeurs se sont autorisés à transformer des postes 966 en poste 901. L'Union exige que toute modification dans l'implantation des postes intervienne en toute transparence et préalablement à l'élaboration du mouvement, et soit portée à la connaissance des cadres par la voie d'un PBO.

Se pose donc la question du positionnement des IDEP 1 dans notre nouvelle organisation.

➤ Vacances de postes 901

Cette année, dans le cadre de ce mouvement, nous en relevons plus de 140, soit le double de l'année précédente. De même, la quasi disparition du vivier traduit le manque d'attractivité des postes proposés. Les causes sont connues : règles de gestion contraignantes, contexte de suppressions d'emplois, rémunérations peu attractives.

Il devient urgent que l'administration prenne des mesures incitatives notamment sur l'avenir et les débouchés des IDEP non comptables.

➤ **Avis des directeurs**

L'Union déplore que certains avis défavorables n'aient toujours pas été communiqués aux cadres.

De plus, il est anormal que certains directeurs s'arrogent le droit d'ajouter des règles de gestion spécifiques (accès aux postes comptables surindiciés, opposition à promotion dans la même direction) aux règles existantes qui ont été arrêtées en groupes de travail.

Pour l'Union, ces règles ne sont pas susceptibles d'application.

L'Union tient à remercier le Bureau RH-1B pour sa disponibilité lors de la consultation.

COMPTE RENDU

Le président de la CAP Eric Barbier a apporté les réponses suivantes.

1 le climat social.

La Direction générale est très attentive aux signaux du 23 mars et est prête « à remettre de l'essence dans le moteur ».

Lors des ateliers DOS, le DG parle des missions et est très sensible aux informations qui lui remontent.

Concernant les restructurations, le rythme des réformes en cours avant la fusion (CDI/CDIF par exemple) a été adapté afin que celles-ci ne perturbent pas les projets relatifs à la fusion.

La DG évalue les cadres dirigeants sur les résultats mais aussi sur les qualités managériales.

2 la responsabilité des comptables.

Il faut faire une différence entre les déclarations d'un Premier Président de la Cour des Comptes lors de sa prise de poste et la réalité des pratiques.

Il a quand même précisé que le principe de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables demeure et que la survie de ce principe passe par un minimum d'effectivité.

Il a également souligné que le nouveau dispositif donne en matière de procédure plus de garanties aux comptables.

L'Union a insisté sur les inquiétudes manifestées par les comptables qui résultent à la fois du nouveau régime législatif et des difficultés de fonctionnement des postes comptables liées à la mise en place des nouvelles structures.

M Barbier s'est engagé à les faire remonter auprès de la Délégation à la gestion des cadres et personnels de centrale et à la responsabilité des comptables.

Il a précisé qu'il n'y a pas de la part de l'administration la volonté de faire des exemples. Les décisions sont prises en fonction d'un principe d'équité et d'une jurisprudence bien établie.

L'Union ne manquera pas de suivre ce sujet de près.

3 les règles de confection du mouvement.

M Barbier a rappelé que les règles arrêtées lors du dernier groupe de travail ont présidé à la confection du mouvement (quota pour 966 C, assouplissement du délai de séjour...).

Il a également précisé que les cadres dont la prise de poste a été retardée en raison de l'application du dispositif de perte de rémunération des conservateurs, ne seront pas pénalisés en matière de délai de séjour et de prise d'ancienneté.

4 l'interclassement des postes comptables.

Il a pris acte de la demande des OS de mettre en œuvre dès la prochaine campagne le nouvel interclassement.

L'Union a réitéré sa demande de tenir au plus tôt un groupe de travail portant sur ces questions.

Par ailleurs, il serait équitable d'appliquer de manière rétroactive (au 1^{er} septembre) le bénéfice du reclassement aux cadres en poste sur ces structures à cette date afin de ne pas les pénaliser davantage.

5 les vacances de postes.

140 postes 901 restent vacants à l'issue du mouvement. L'insuffisance du vivier n'a pas permis de combler les vacances.

Pour l'Union, les causes de cette désaffectation sont connues : règles de gestion contraignantes, suppressions d'emplois, rémunérations peu attractives et conditions de travail difficiles.

M Barbier fait preuve d'optimisme pour l'avenir : le nouveau statut d'inspecteur divisionnaire sera plus attractif que l'actuel statut d'IDEP (saut indiciaire de 127 points pour un inspecteur 9^{ème} échelon nommé IDIV 1/1 et indice sommital à 985).

Pour l'Union, les nouvelles règles de gestion qui seront retenues constitueront également un élément déterminant.

Il n'en demeure pas moins qu'actuellement les conditions de travail des cadres restent particulièrement difficiles dans les départements touchés par les vacances.

Les organisations syndicales ont voté contre les projets (sauf pour celui des couronnements de carrière) pour dénoncer les problèmes liés notamment aux vacances, à la non application de l'interclassement, aux conditions de travail et aux règles d'affectation au département.